

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 2-3 juin 2003

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2003/INF/6
30 avril 2003
ORIGINAL: ANGLAIS

PROCÉDURE D'APPROBATION DES PROGRAMMES DE PAYS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

CONTEXTE

1. En octobre 2002, le Conseil d'administration du PAM a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), conformément à laquelle les projets de programmes de pays seront présentés à une unique session du Conseil d'administration par année —la deuxième session ordinaire en juin— et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure d'approbation tacite. Les programmes de pays ne seront discutés avant approbation que si cinq membres du Conseil en font la demande par écrit.
2. L'une des principales propositions consiste à inscrire l'approbation des programmes de pays à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, en octobre de la même année que la présentation pour examen du projet de programme de pays, plutôt qu'à la première session ordinaire de l'année suivante. Cette proposition revêt un caractère crucial puisque le système WINGS du PAM n'octroie les fonds prévus dans les budgets qu'après approbation du Conseil d'administration. Une approbation à la première session ordinaire en février retarderait donc la mise en œuvre des activités relevant des programmes.
3. En préparation de l'allocation des fonds prévus, il est suggéré d'enregistrer les budgets dans WINGS après discussion et approbation des projets de programme de pays. Cela permettra de faciliter la programmation des ressources, ainsi que la planification et la gestion de la filière des produits.
4. La procédure d'approbation des programmes de pays a reçu l'aval du Bureau du Conseil d'administration à sa réunion du 27 mars 2003. Le Bureau a recommandé que le présent document, qui décrit cette procédure, soit soumis au Conseil *pour information*.

PROCÉDURE D'APPROBATION TACITE DES DOCUMENTS RELATIFS AUX PROGRAMMES DE PAYS

5. Les points énumérés ci-après indiquent les différentes étapes du processus d'approbation des programmes de pays, en tenant compte du temps nécessaire aux bureaux de pays pour réviser et parachever les documents et au Secrétariat pour gérer la rédaction et la traduction.
 - i) Les documents relatifs au projet de programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour examen seront présentés tous les ans à la deuxième session ordinaire en juin.
 - ii) Les bureaux de pays rédigeront au plus tard à la mi-juillet la version définitive des documents relatifs aux programmes de pays soumis pour approbation. Le Secrétariat les affichera sur le site web du PAM au début du mois d'août.
 - iii) Les budgets attribués aux programmes de pays seront enregistrés dans WINGS dès la fin de la deuxième session ordinaire du PAM en juin, de façon à ce que le Service de la programmation (ODP) puisse programmer les ressources et préparer la commande des produits.



- iv) Les documents relatifs aux programmes de pays dans leur version définitive ne seront discutés à la troisième session ordinaire que sur la demande écrite de cinq membres du Conseil d'administration avant le 20 septembre. Les demandes devront être adressées au Secrétaire du Conseil d'administration avec copie au Président du Conseil d'administration.
 - v) Un projet de décision énumérant les programmes de pays devant être approuvés selon une procédure d'approbation tacite sera élaboré pour approbation par le Conseil à sa troisième session ordinaire.
6. Le texte proposé pour le projet de décision est comme suit:

Conformément à la procédure établie par le Bureau du Conseil d'administration en mars 2003 et vu qu'aucune demande de discussion n'a été soumise par les membres du Conseil d'administration, les programmes de pays suivants ont été approuvés selon une procédure d'approbation tacite.

Pays (Titre)	Cycle du programme (Commencement/fin)	Total valeur/tonnage (dollars/tonnes)
-------------------------	--	--

